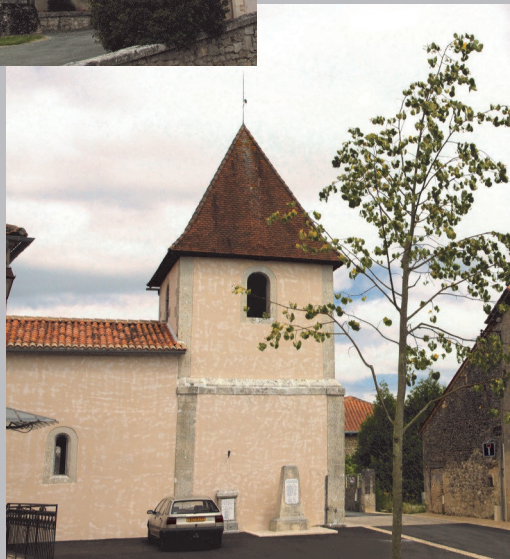
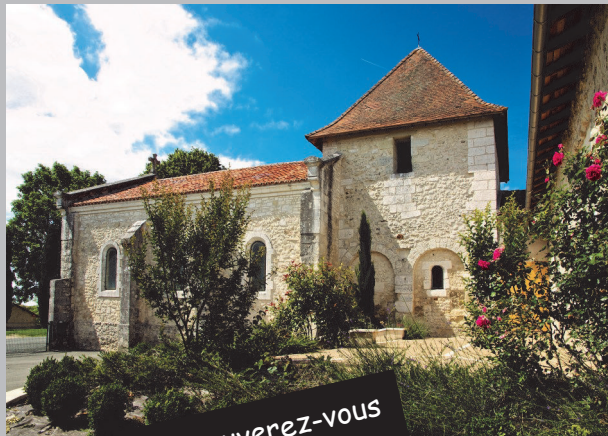


**LES ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET
ACTUALITÉS**

Janvier 2019

B
Brantôme
en
Périgord

Huit communes pour une ; une commune pour tous :
Brantôme en Périgord



Retrouvez-vous
la commune
historique
correspondant
à chaque photo ?

L'EDITO

2019 s'ouvre sur une nouvelle étape dans l'organisation de nos territoires : **depuis le 1^{er} janvier, la « nouvelle commune nouvelle » de Brantôme en Périgord est officiellement créée.**

Elle regroupe les communes de (par ordre alphabétique) : **Brantôme, Cantillac, Eyvirat, La Gonterie-Boulouneix, Saint-Crépin de Richemont, Saint-Julien de Bourdeilles, Sencenac-Puy de Fourches et Valeuil.**

Avec une population de **3.778 habitants**, elle devient la commune la plus importante du nord du département.

Les élus ont déjà l'habitude de travailler ensemble depuis plusieurs années : d'abord dans le cadre de la communauté de communes du Brantômois pour la plupart d'entre eux avant de tous se retrouver au sein de la communauté de communes Dronne et Belle.

La recherche de l'intérêt commun qui dépasse souvent celui d'une seule commune et l'indispensable nécessité de mutualiser les moyens afin de réduire les frais de fonctionnement et de conserver ainsi la possibilité d'investir au profit des habitants font partie de leurs préoccupations essentielles. Aussi ont-ils choisi de construire un avenir commun avec Brantôme en Périgord.

L'année 2019 sera consacrée à l'organisation de cette nouvelle collectivité dont l'étendue va nécessiter une attention particulière de la part du service technique.

Des permanences seront également maintenues dans les mairies (cf. page 24) où continueront à se dérouler les prochains scrutins.

Nous souhaitons pleine réussite à notre commune nouvelle. Puisse la confiance réciproque actuelle qui anime les réunions de travail perdurer dans l'intérêt de tous. Le monde rural doit aussi prouver qu'il sait innover pour avancer.

Tous les élus de la commune nouvelle se joignent à moi pour vous adresser leurs MEILLEURS VŒUX DE SANTÉ, DE PROSPÉRITÉ ET DE SÉRÉNITÉ.

Mme le Maire
Monique Ratinaud

LA B.V.B.

2019

4^e édition de la BVB DIMANCHE 2 JUIN

C'est à présent la mairie de Brantôme en Périgord qui organisera cette course, en collaboration étroite avec l'association RUN PLAISIR.

D'un commun accord, pour cette BVB « revisitée », nous avons trouvé plus intéressant et sympathique cette année d'établir un parcours qui passera dans certaines communes qui font à présent partie de la « nouvelle commune nouvelle », l'occasion de réunir tous les anciens et nouveaux Brantômois en Périgord autour d'un même événement.

Le Comité Foire Expo apportera également son concours en nous fournissant des chapiteaux.

Thierry Merlet, initiateur de cette course, sera à nos côtés et nous fournira une aide précieuse, tout comme Chantal Marchadier, présidente du Don du sang.

Les départ et arrivée se feront à Brantôme et nous aurons plus que jamais
BESOIN DE BÉNÉVOLES !!! Ambiance joviale et sympathique garantie...

C'est grâce à vous tous, anciens et nouveaux habitants de Brantôme en Périgord, que cet événement pourra avoir lieu, alors si vous êtes motivés, ou pour toute demande de renseignements, merci de contacter la mairie au 05.53.05.70.21 ou Malaurie Gout.

Valeuillaises, Valleuillais... C'était mieux « demain » !

Depuis le 1^{er} janvier 2019, notre commune nouvelle est une réalité. En effet, après plusieurs mois de travail avec de nombreuses réunions et rencontres, nous avons bâti et adopté notre charte de fonctionnement et il y a quelques semaines la préfecture a validé notre projet de territoire.

Nous nous devons de réagir face à la baisse des dotations et au poids des contraintes réglementaires grandissantes qui s'obligent à nous. Cette année sera certes une année de transition et d'organisation mais nous savons qu'à terme seule la mutualisation de nos moyens humains, financiers et techniques, nous permettra de réaliser des économies de fonctionnement pour favoriser les investissements et aménager notre territoire autour de la commune centre de Brantôme en Périgord.

Ensemble, nous pourrons bâtir des projets structurants comme la caserne des pompiers ou encore l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile à Bourland qui devrait, grâce à Périgord numérique, être construite cette année (après plusieurs mois de retard).

Nous savons également que bon nombre de dossiers sont intercommunaux, comme le « pôle enfance-jeunesse », l'économie, les communications, les routes... des projets que nous devons prioriser en fonction de nos moyens.

Il s'agit donc maintenant d'ouvrir le champ des possibles avec audace, créativité mais aussi avec la plus grande prudence financière.

En conclusion souhaitons-nous une belle année 2019 !

M. le Maire délégué de Valeuil, Pascal Mazouaud

Les rendez-vous importants

FACE À L'ACTUALITÉ...

La commune mettra à disposition la **salle de la RPA**,
le **samedi 23 février**, à partir de 13h30,
pour celles et ceux désireux de participer
au **GRAND DÉBAT NATIONAL**.

Une personne neutre a accepté d'animer ce débat.

Par ailleurs, un « cahier de doléances » est ouvert à la mairie depuis plusieurs semaines.



Nous vous proposons d'échanger sur l'ensemble des sujets environnementaux abordés pages 12 et 13 lors de la **RÉUNION PUBLIQUE ENVIRONNEMENT** qui se tiendra en salle du Conseil le **JEUDI 28 MARS à partir de 18H30**.



**COLLECTES
DE SANG
en 2019**

Salle du Dolmen

**Mercredis
de 15h à 19h :**

**3 avril
17 juillet
11 septembre
27 novembre**

ORGANISATION

de la commune nouvelle

Le conseil municipal comprend 54 membres, nombre déterminé au prorata de la population de chaque commune, soit :

Brantôme en Périgord (Brantôme et St-Julien de Bourdeilles) :	25 sièges
Cantillac	4 sièges
Eyvirat	5 sièges
La Gonterie-Boulouneix.....	5 sièges
Saint-Crépin de Richemont.....	4 sièges
Sencenac-Puy de Fourches.....	4 sièges
Valeuil.....	7 sièges

L'entité des communes historiques (ou déléguées) a été maintenue. De ce fait, les maires élus lors des élections de 2014 restent maires délégués de chacune de ces communes et deviennent de droit adjoints de la commune nouvelle.

Il s'agit de, par ordre alphabétique :

Cantillac	—————>	Pierre Niquot
Eyvirat	—————>	Guy José Lagarde
La Gonterie-Boulouneix	—————>	Jean-Jacques Lagarde
Saint-Crépin de Richemont	—————>	Martial Candel
Saint-Julien de Bourdeilles	—————>	Gaston Chapeau
Sencenac-Puy de Fourches	—————>	Robert Duverneuil
Valeuil	—————>	Pascal Mazouaud

Lors du conseil municipal du 9 janvier, **Monique Ratinaud** a, quant à elle, été réélue **Maire de Brantôme en Périgord**.

Le conseil municipal a décidé de créer des conseils communaux. La loi impose d'en désigner les membres parmi les conseillers municipaux de la commune nouvelle. Le conseil a retenu les conseillers de chacune des communes historiques dans lesquelles ils continueront donc de siéger. Conformément à la charte approuvée lors des discussions de concertation, les élus non membres de la commune nouvelle pourront être associés et participer aux conseils municipaux de chaque commune historique.

Afin de respecter les résultats des élections de 2014, il a été convenu également de confier des missions spécifiques à tous les élus qui en disposaient auparavant, soit dans la commune nouvelle, soit dans les communes déléguées, tout en respectant les quotas fixés par la loi.

Adjoints de la commune nouvelle (avec obligation de respecter la parité) :

- Claude Martinot : affaires générales - projets de la commune nouvelle
- Malaurie Gout Distinguin : vie associative - animations - lien avec les professionnels
- Christian Neycenssas : propreté et sécurité routière - hygiène - assainissement
- Anne Marie Clauzet : affaires scolaires - restaurant scolaire - jeunesse
- Yves Arlot : étude technique des projets - élaboration de plans
- Marie Mesnage : environnement - fleurissement
- Edmond Znaïda : réseaux eaux pluviales
- Sabine Stemmelen : communication manifestations
- Jean-Claude Cartaud : ruralité
- Corine Duverneuil : marchés publics

Conseillers délégués à la commune nouvelle :

Jacqueline Bernard : cimetières

Dominique Fuhry : affaires sociales

Bernard Jean : valorisation espaces boisés

Joël Lagailardie : défense

Adjoint délégués aux maires délégués :

Cyrille Liénard : veille budgétaire et financière

Gilles Bouffier : sécurité (Valeuil)

Sabine Ribeiro : communication - lien social (Valeuil)

Thierry Jean : bâtiments communaux (Sencenac-Puy de Fourches)

Eric Demeulenaere : bâtiments communaux (Eyvirat)

Anita Catusse : manifestations communales

Sébastien Bordas : bâtiments communaux (Cantillac)

Jean-François Lasmestas : fauchage (Cantillac)

Christian Scipion : valorisation et entretien circuit meulières (Saint-Crépin)

Geneviève de Traversay : animations culturelles (Saint-Crépin)

Bruno Roussarie : espaces verts (La Gonterie-Boulouneix)

Les maires et adjoints concernés par les sujets traités se réuniront régulièrement pour organiser le fonctionnement de la commune et notamment les travaux à effectuer.

À partir des prochaines élections municipales, en mars 2020, l'organisation sera beaucoup plus simple puisque les candidats devront constituer une LISTE UNIQUE de 29 conseillers à l'échelle de la commune nouvelle.

Cette liste devra être complète et respecter obligatoirement la parité. Il ne sera plus possible de panacher ni de rayer ou de rajouter des noms car le vote serait alors nul.

Et maintenant, avec la commune nouvelle, QUELLE EST MON ADRESSE ?

(Informations transmises par le service national de l'adresse de Libourne - La Poste)

J'habite à Cantillac :

Nom du destinataire

Rue ou Lieudit

Cantillac

24 530 Brantôme en Périgord

J'habite à Eyvirat :

Nom du destinataire

Rue ou Lieudit

Eyvirat

24 460 Brantôme en Périgord

J'habite à Brantôme, St-Julien, Valeuil, Sencenac-Puy de Fourches, La Gonterie-Boulouneix ou Saint-Crépin de Richemont :

Nom du destinataire

Rue ou Lieudit

Nom de la commune historique (sauf pour Brantôme bien sûr)

24 310 Brantôme en Périgord



Les prochaines élections...

→ **26 mai 2019 : élections européennes**

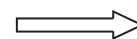
À partir de cette année, la commune nouvelle de Brantôme en Périgord comptera 9 bureaux de vote :

- le bureau centralisateur 1 : salle de la RPA - Brantôme
- le bureau 2 : salle du restaurant scolaire - Brantôme
- le bureau 3 : mairie de Saint-Julien de Bourdeilles
- le bureau 4 : mairie de Cantillac
- le bureau 5 : mairie d'Eyvirat
- le bureau 6 : mairie de la Gonterie-Boulouneix
- le bureau 7 : mairie de Saint-Crépin de Richemont
- le bureau 8 : mairie de Sencenac-Puy de Fourches
- le bureau 9 : mairie de Valeuil

Dans les communes d'au moins 1 000 habitants, **vous devez IMPÉRATIVEMENT présenter un justificatif d'identité** et, bien sûr, cela vaut pour tous les habitants de la commune nouvelle de Brantôme en Périgord.

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- carte nationale d'identité ;
- passeport ;
- carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État ;
- carte vitale avec photographie ;
- carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ;
- carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie ;
- carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne » ;
- permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure.



Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés périmés depuis moins de cinq ans.

Les électeurs non munis de l'un des documents indiqués ci-dessus ne seront pas admis à prendre part au vote car cela constitue une cause d'annulation du scrutin en cas de contestation (article R 60 du code électoral).

D'autre part, dans le cadre d'une refonte des listes électorales de la commune de Brantôme en Périgord, tous les électeurs recevront une nouvelle carte électorale.

DATES À RETENIR...

Ces dates ne sont pas exhaustives et, dès le mois de juin, vous trouverez chez vos commerçants brantômois et en mairie, un dépliant avec toutes les animations estivales (de mi-juin à fin sept.).



« Le Ruban Vert » vous propose...

Le carnaval des écoles* : vendredi 29 mars
Le Grand Carnaval : samedi 30 mars

*Le Carnaval des écoles aura lieu dans la cour du Collège de Brantôme, cette décision fait suite au bilan du précédent Carnaval où les partenaires ont souligné la difficulté d'assurer la sécurité du défilé pour les plus petits dans les rues de la ville. D'autre part, le parcours paraissait un peu long pour les enfants de maternelle. En accord avec le collège, des temps d'animations et un grand bal réuniront donc tous les enfants et collégiens dans leurs locaux pour ce grand moment festif.

« Alaije » vous propose... des animations diverses et variées tout au long de l'année. Rendez-vous : <https://www.alaije.fr/> - 05.53.35.38.64

« Brantôme animations » vous propose au Jardin des moines...

Vide-grenier : 12 mai
Gastronomie et artisanat : 16 juin
Brocante professionnelle : 21 juillet

« Le Comité Foire Expo » vous propose au Jardin des moines...

L'Omelette géante : 11 ou 15 août
(à confirmer)

« La Charrette gourmande » vous propose en centre-ville...

La Foire aux vins : 10 et 11 août

Et, avec « Tekhnè »...

Les repas gourmands
et les Rendez-vous des Métiers d'Art :
Vendredis 12 et 26 juillet - 9 et 23 août,
à partir de 17h

« So British » vous propose en centre-ville...

La fête de la musique :
21 juin

Animations :
22 et 23 juin

La commune vous propose...

Le bal et le feu d'artifices :
13 juillet

Projections mapping -
« Histoire 2 Voir » :
19 juillet - 2 et 16 août
à partir de 22h

Le marché de Potiers :
mardi 6 août de 9h à 19h,
place d'Albret

Prochaines séances CINÉMA



20h30
Salle du Dolmen

20 mars
17 avril
15 mai
12 juin

Cinéma plein air

à partir de 22h
dans la cour
de l'abbaye*

16 juillet
et 6 août

(* salle du Dolmen en
cas d'intempéries)

**SANS OUBLIER
LES JOUTES
NAUTIQUES
> tous les
vendredis soir
en juillet et
en août, 21h**

Mise en sécurité électrique de l'abbaye

La dernière tranche de mise aux normes de l'électricité est en cours d'achèvement. De tels travaux sont très peu visibles et coûteux mais sont essentiels pour la préservation de l'abbaye (la salle du conseil était alimentée par 3 réseaux différents !).

Conduites d'eau potable

Suite à une décision préfectorale consécutive à la loi NOTRe, la compétence de l'eau est désormais assumée par le SIAEP, syndicat regroupant plusieurs communes.

Le syndicat a voté la réfection de plusieurs canalisations défectives :

- au Bas Doumen : les canalisations, qui passaient sur des terrains privés, n'avaient pas un débit suffisant ce qui pénalisait les consommateurs. Une nouvelle canalisation passée sur le domaine public (route communale) a été mise en place et a permis de mieux calibrer l'alimentation en eau.

- route de Thiviers (avenue André Maurois) : les canalisations, très anciennes, faisaient l'objet de fuites fréquentes. De plus, elles se situaient, pour partie, sur le domaine privé (sous la station Total notamment...). Un tronçon sécuritaire de 300 mètres a été déplacé au centre de la route départementale.

Plusieurs autres tronçons sont encore à revoir, en particulier celui qui rejoint le carrefour de la route d'Angoulême.

Voirie

Afin d'éviter les désagréments du revêtement des allées de la salle du Dolmen lors de pluies ou de dégel, une première couche de goudron a été réalisée en 2017 sur les parties Est et Sud. La partie Ouest a reçu deux couches de goudron avec des gravillons.

Route de Vigneras et chemin du Vignaud : la commune a renforcé les voies avec du calcaire et deux couches de goudronnage ont été réalisées.

Travaux réalisés par la communauté de communes :

Chemin du Vert Galant : après l'enfouissement des réseaux et la suppression de tous les poteaux, la chaussée a été renforcée par deux couches de grave émulsion bitume et gravillons.

Des opérations de point à temps ont permis d'améliorer les voies suivantes :

- ⇒ rue Abbé Audierno
- ⇒ rond-point du gymnase
- ⇒ rue brigade RAC
- ⇒ route du Pic et du château d'eau

Un enrobé coulé à froid a été réalisé par la communauté de commune sur la route de Laforesterie en direction de St-Julien de Bourdeilles.

La caserne des pompiers

Le maître d'ouvrage de ce projet est le SDIS (service départemental d'incendie et de secours). L'architecte a été retenu. Les travaux devraient commencer fin 2019 - début 2020, pour s'achever aux alentours de la Sainte-Barbe 2020.

Le déplacement des ateliers municipaux

Ainsi que cela a déjà été annoncé dans de précédents bulletins, la commune a décidé d'acquérir une partie de l'ancien Carrefour Market pour y installer les ateliers municipaux.

Avec la « nouvelle commune nouvelle » et l'arrivée d'agents et de matériels supplémentaires, ce projet demande une concrétisation rapide.

La société Carrefour Market doit effectuer les travaux à sa charge avant que la cession soit finalisée.

Dès cette condition réalisée, la commune pourra faire procéder aux aménagements nécessaires.

Nous espérons que les agents du service technique pourront investir les lieux fin 2019.

Club house du foot

Voici quelques années que ce projet est envisagé sérieusement et même annoncé.

Pendant cette période, plusieurs études ont été réalisées avec un coût parfois prohibitif du fait, notamment, de la nature du sol qui nécessite des fondations sur des micropieux, indépendants des ateliers municipaux.

Le projet définitif, qui a permis de réaliser des économies, a été validé par les utilisateurs et permettra la mutualisation de certains espaces avec la future salle pour les associations qui remplacera les ateliers municipaux. Le permis a été déposé tout début janvier et les travaux devraient être achevés fin 2019.

Le club house actuel particulièrement disgracieux et abîmé sera démoli.



La salle des fêtes de Saint-Julien de Bourdeilles

Afin de permettre aux habitants de se réunir et de pratiquer des activités, l'ancienne salle du conseil municipal va être rénovée par les agents de la commune et un accès à un bureau désaffecté sera créé pour accueillir une petite tisanerie.

Les manifestations plus importantes pourront se dérouler dans les salles des fêtes voisines qui font désormais partie de la commune nouvelle.

E
T
P
R
O
J
E
T
S

Des riverains de l'avenue du Mûrier se sont plaints à plusieurs reprises de la vitesse excessive des véhicules circulant sur cette voie. Par ailleurs, le stationnement, souvent anarchique, le long de la rue notamment lors de l'entrée et la sortie des classes pose des problèmes de sécurité auxquels les élus doivent apporter une réponse.

Plusieurs tests ont été effectués qui n'ont pas été jugés pertinents par les riverains.

Après discussions avec plusieurs d'entre eux, l'instauration d'un sens unique est apparue comme la solution la plus simple et la mieux adaptée.

Ainsi, il a été décidé que la rue Paul Lunaud serait en sens unique en direction du parking du Champ de foire et de la perception, avec mise en place de barrières de sécurité pour protéger l'accès des enfants à l'école.

Le sens unique se prolongera tout le long de l'avenue du Mûrier en direction du cimetière, puis chemin des Rosiers jusqu'à l'intersection avec le chemin des écoles.

Le double sens reprendra depuis la sortie du parking de l'école (à côté du restaurant scolaire) jusqu'au STOP de l'avenue Devillard.



← RUE PAUL LUNAUD



AV. DU MÛRIER →

Les avantages	Les inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Vitesse réduite avec la mise en place d'une zone de rencontre (20 km/h) - Sécurisation de l'accès à l'école car un seul sens de circulation - Cheminement piétons matérialisé et sécurisé - Stationnements alternés et matérialisés - Accès aux habitations protégés 	<ul style="list-style-type: none"> - Légère augmentation du nombre de panneaux - Augmentation de la distance pour certains riverains afin d'accéder à leurs domiciles

Les mêmes problématiques de vitesse et de stationnement se posent ROUTE DE BOURDEILLES. Une période de tests va être engagée afin de sécuriser le déplacement des piétons et des riverains. Il conviendra également d'organiser le stationnement. Nous espérons parvenir à la mise en place d'une solution avant la prochaine saison touristique.

QUITTE À SE RÉPÉTER...

PENSEZ À LA DÉCLARATION DE TRAVAUX !

Malgré de nombreux rappels, trop souvent encore des travaux réalisés en façade des immeubles ou visibles de l'extérieur sont effectués sans autorisation.

Les déclarations de travaux avec, selon les cas, avis obligatoire de l'architecte des bâtiments de France concerne les réfections de façade, modifications d'ouverture, changements de menuiseries, modifications de couleur, poses de clôture et portail, vérandas, abris (tout ce qui est visible de l'extérieur).

Les demandes d'autorisation concernent également l'aménagement des commerces : enseignes, vitrines, éclairages, publicités, stores, mobilier (tables, chaises, stores).

Les plastiques verts fréquemment utilisés sur les balcons et le long des clôtures ne sont pas toujours du plus bel effet et seront prochainement interdits dans le secteur protégé par le document qui va remplacer celui de la ZPPAUP. Nous vous invitons donc à prendre ce nouvel élément en compte dès maintenant.

Les élus s'activent pour obtenir des labels susceptibles de rendre la commune plus attractive et y sont parvenus jusqu'à présent (plus beaux détours, deuxième fleur, petite cité de caractère). Il est impératif que les habitants, y compris les commerçants respectent les règles qui contribuent à cette attractivité.

Le non-respect des règles peut aboutir à la suppression des travaux réalisés sans autorisation, à la charge du propriétaire, et à des poursuites pénales.

CONSEIL

Si vous achetez un terrain nécessitant l'assainissement individuel, renseignez-vous pour savoir si le sol est suffisamment perméable pour que l'infiltration se fasse convenablement.

Révision du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

De nombreux terrains constructibles risquent de ne plus l'être d'ici la fin de l'année !

Pensez à déposer vos demandes de permis de construire au plus tôt !



**Logement communal T2
à louer à La Gonterie-Boulouneix**

350 €

**Pour tous renseignements, contacter la mairie
05-53-05-70-21.**

PROJETS 2019

ENVIRONNEMENT

⇒ PLANTATIONS :

Les arbres de l'école élémentaire dont la plantation était initialement prévue en 2018, ayant été décalée en raison du manque d'effectifs, sera réalisée ce printemps.

Les dernières plantations à proximité de la baignade (fin des haies, végétalisation de la noue avec des espèces semi-aquatiques prélevées dans la Zone Humide de Vigonac).

Des plantes grimpantes vont végétaliser certaines façades de l'avenue Gambetta, pour l'instant caractérisée par une rigoureuse minéralité.

Rue Pujoli : le rosier du haut de la rue sera remplacé et les bacs bois/métal créés l'année dernière vont accueillir des arbustes (verticalité visible pour les voitures se stationnant) et renouvellement des vivaces installées l'année dernière.

Deux bacs similaires seront installés à l'entrée de ville côté route de Bourdeilles, permettant un signalage esthétique de l'arrivée à Brantôme.

⇒ ÉLAGAGE / ABATTAGE :

Les platanes et tilleuls du Grand Jardin seront taillés en tête de chat (avec tonnelle pour les platanes) ; les tilleuls place Charles de Gaulle également ; tout comme les derniers de la place du Champ de Foire.

Certaines tailles douces sont à terminer (quai Bertin, place de la Hierce, etc).

Le marronnier en face de la grotte des Éboulis sera abattu pour des raisons sanitaires, tout comme le tilleul en haut de l'escalier devant la perception et deux cyprès du Monument des Fusillés.

⇒ **PLACE DU MARCHÉ** : Un réaménagement côté Dronne est prévu. La partie végétale concernera le fleurissement des pieds d'arbres.

⇒ **LE FLEURISSEMENT DE BAS DE MURS** dans certaines ruelles et places va être complété par un semis de jachère colorée et rustique et des vivaces.

⇒ **Une AIDE À L'IDENTIFICATION BOTANIQUE** sera réalisée pour le Grand Jardin et les plantations de la voie douce. Sa poursuite dans les massifs également.

⇒ **3 nouveaux BACS À COMPOST** ont été installés dans le jardin pédagogique de l'école maternelle, permettant de réutiliser les déchets alimentaires de la cantine (épluchures de légumes notamment). Il sera utilisé en amendement dans les bacs de ce même jardin.

⇒ **Le FASCINAGE DES BERGES** pour limiter leur érosion et les dégâts faits par les ragondins va être poursuivi.

D'autres points et notamment **des travaux de sécurisation d'urgence dans la Garonne** (au-dessus de l'abbaye) vont être faits. De nombreuses étapes et autres points (animation de la zone humide, mise en valeur des orchidées sauvages, évolution du fleurissement des bacs et jardinières, refonte des massifs de l'entrée côté route de Thiviers au niveau du camping Peyreleval, intégration d'une démarche positive envers les abeilles, etc.) sont à l'œuvre, notamment dans la perspective d'accueillir le jury régional du label Villes et villages fleuris cet été pour défendre notre candidature à une 3^{ème} fleur.

LES CIMETIÈRES

La végétalisation des cimetières de Brantôme en Périgord, débutée en 2016, répond à plusieurs objectifs : écologique (Loi Labbé), économique (un entretien extensif sans produits phytosanitaires, même mécanisé, pour conserver des allées gravillonnées désherbées était inenvisageable car extrêmement chronophage), esthétique (un contraste et équilibre entre végétal et minéral offre un lieu plus accueillant, reposant, propice au recueillement).

Cette transformation se réalise en plusieurs étapes :

- réalisation de l'enherbement des allées principales et secondaires ;
- sedum en inter-tombes ;
- fleurissement des entrées principales et des bas de murs intérieurs,
- réaménagement des Jardins du Souvenir ;
- évolution de la collecte des déchets avec un tri permettant la récupération et le recyclage/compostage des pots et fleurs fanées ;
- fleurs pouvant être replantées, etc.

L'encadrement de la démarche est soumis au respect du règlement des cimetières.

En 2018, plusieurs dégradations, volontaires et involontaires ont été constatées : des points d'utilisation de désherbants, dont l'usage est formellement interdit sur l'ensemble des cimetières, ont été relevés. L'arrachement du gazon dans des portions d'allées, remplacé par un apport de gravier neuf a été également constaté.

Ces dégradations ne sont ni autorisées, ni tolérées ; elles impactent le domaine public, ce qui nécessite une reprise des travaux sur ces parties, à la charge de tous, y compris de leurs auteurs.

Nous prions donc instamment les personnes concernées de bien vouloir respecter la démarche entreprise et plutôt que d'y contrevenir, d'y participer ! Tout comme en cuisine, rien ne sert de goûter tant que la cuisson n'est pas achevée...

Patience encore et toujours pour transformer ce lieu, le bonifier, le magnifier, afin que le recueillement se passe dans des conditions encore plus propices.

En 2019, seront réalisés :

- Un regarnissage des allées principales côté cimetière nouveau à Brantôme.
- Un regarnissage des allées principales du cimetière de St-Julien.
- La mise en place de la stèle « Jardin du Souvenir » faite en pierre de Paussac à St-Julien.
- Le (re)fleurissement du Jardin du Souvenir de St-Julien, (les plantations de l'année dernière ayant été malencontreusement fauchées...).
- Les bas de murs intérieurs du cimetière de Brantôme seront reflouris avec un mélange de jachère colorée permettant aux roses trémières et chrysanthèmes déjà en place de prendre leur ampleur sans risque de piétinement ou de fauchage.
- Le rythme de tonte des allées sur l'ensemble des sites sera maintenu voir intensifié, en utilisant les réciprocatrices pour l'abord des tombes afin de ne pas les abîmer avec les projections.
- Un panneau d'affichage à l'entrée de chaque cimetière permettra de prendre connaissance des éléments principaux du règlement (disponible dans son intégralité à la mairie ou sur le site internet de la mairie) et des travaux en cours dans les cimetières.
- La procédure de reprise des concessions est relancée. Cette dernière se réalise sur 3 ans. À terme, cela permettra de bénéficier de nouveaux emplacements, soit pour être proposé à la concession, soit pour des plantations notamment d'arbres pour gagner quelques points d'ombre.
- Un état des lieux des cimetières des communes ayant fusionné avec Brantôme en Périgord au 1^{er} Janvier 2019 va être dressé (type d'entretien, superficie, etc..).

LA REDEVANCE INCITATIVE, Quésaco ?

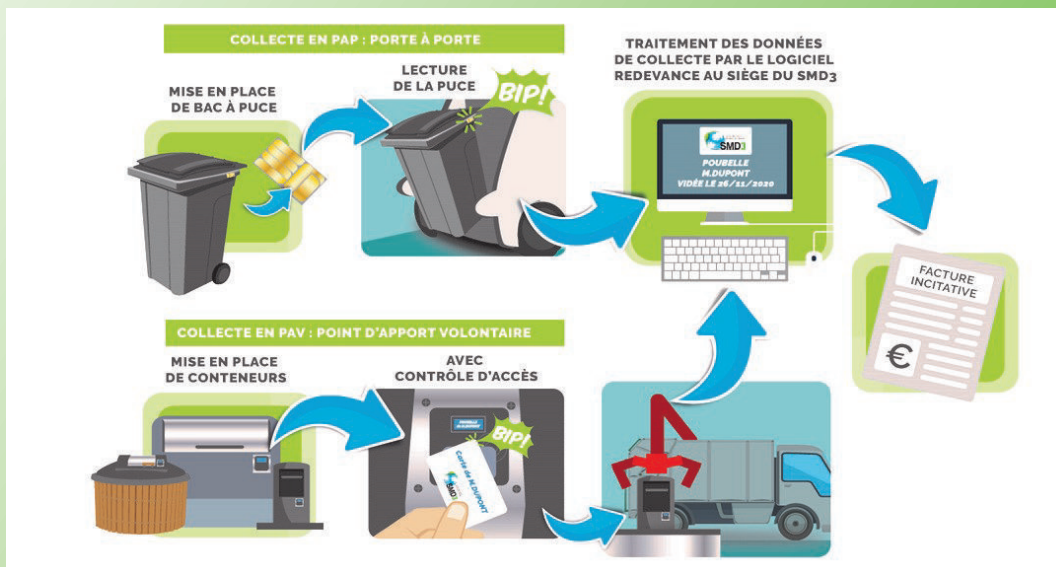
Aujourd'hui en Dordogne, les services publics de gestion des déchets sont majoritairement financés par la T.E.O.M (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Cet impôt local est perçu en même temps que la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur locative de l'habitation.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 impose, à l'horizon 2025, de réduire de 50 % la part des déchets ménagers à l'enfouissement (sacs noirs). Pour y parvenir, **les élus périgourdins ont décidé de remplacer la TEOM par la Redevance Incitative.**

Elle va permettre à chacun d'entre nous de mieux maîtriser sa facture de déchets et ne portera que sur les « sacs noirs ». Le SMD3 (syndicat départemental des déchets) assurera la mise en place de ce nouveau service en remplacement de la taxe actuelle, qui sera bien sûr supprimée. Le nombre de personnes dans votre foyer mais aussi la production d'ordures ménagères de celui-ci seront pris en compte dans le calcul de cette redevance.

Elle tiendra compte de la réelle production de déchets de chaque ménage en application du principe d'encouragement aux bons gestes de tri et se décomposera ainsi :

- un abonnement annuel au service (au même titre que l'eau, l'électricité ou le téléphone) ;
- un forfait de base qui comprendra un nombre minimum de levées ou de dépôts de sacs ;
- une facturation complémentaire pour les éventuels dépassements du forfait.



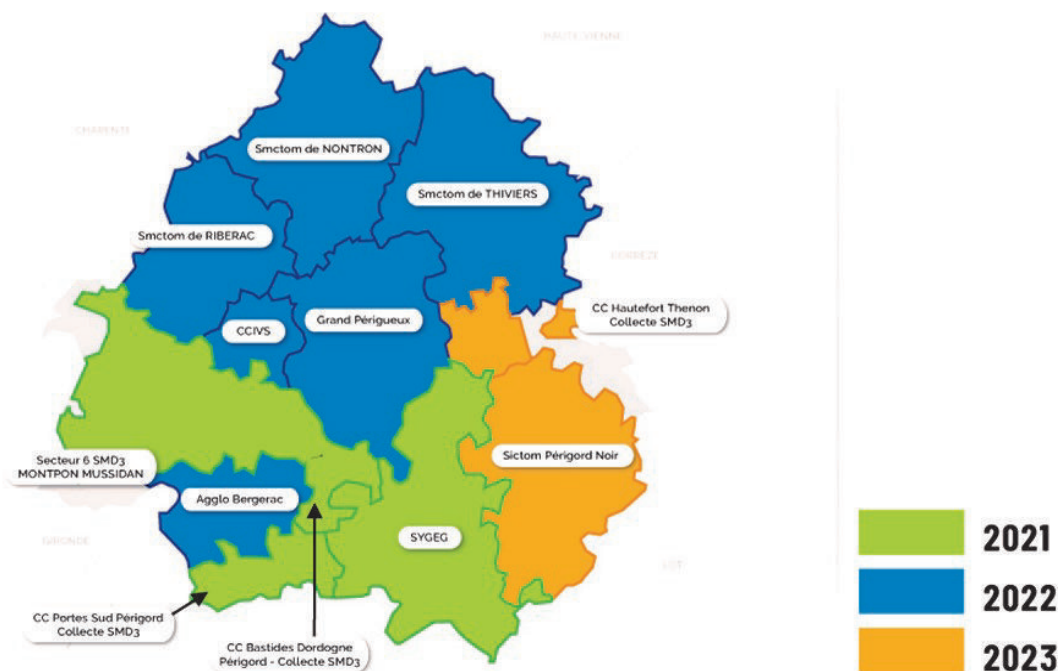
Ce nouveau dispositif, plus juste car personnalisé et proportionné, sera adapté suivant les territoires et les modes de collectes. En effet, les modalités techniques seront modernisées avec, par exemple, des bacs « pucés » pour ceux qui sont collectés en porte à porte, ou des conteneurs aériens ou semi-enterrés nécessitant des badges d'accès pour ceux qui sont collectés en points d'apport volontaire. Ces badges seront strictement personnels et serviront également à accéder aux déchetteries.

Toutes les informations techniques relatives à l'utilisation du service vous seront communiquées par le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) au fur et à mesure de l'avancement du projet.

La mise en œuvre sera progressive dans le département à partir de 2020 (année de facturation à blanc pour les premiers territoires concernés) et jusqu'en 2023.



• DÉPLOIEMENT DE LA **TARIFICATION INCITATIVE** SUR LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE •



SMD3 La Rampinsolle / 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES
 Tél : 05.53.45.58.90 / Fax : 05.53.45.54.99 / e-mail : contact@smd3.fr
 Plus de renseignements : www.smd3.fr

Installation des COMPTEURS LINKY

Des administrés ont sollicité la mairie afin que le conseil municipal prenne une délibération pour s'opposer à la pose de ces compteurs dans la commune.

Une telle délibération est illégale ainsi que plusieurs décisions de justice l'ont confirmé.

Le maire ne peut davantage prendre un arrêté permettant aux administrés de refuser la pose de ces nouveaux compteurs « intelligents », une telle décision allant à l'encontre de la loi.

Les tribunaux ont, à chaque fois, annulé de telles décisions.

Les compteurs actuels sont la propriété d'ENEDIS qui les a posés chez les particuliers ou sur le domaine public.

Ils ont rappelé deux éléments relevant du choix des administrés qui peuvent :

- refuser ou accepter l'accès à leur logement ou à leur propriété ;
- refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers partenaires commerciaux de l'opérateur.

Le maire peut seulement rappeler à ses administrés qu'ils sont libres d'autoriser ou non l'accès à leur propriété.



« Parle-moi de ton Périgord vert »

- Comment je vis en Périgord vert ?
- Est-ce que je conseillerais à des proches de s'y installer ?
- Comment je le vois évoluer à l'avenir ?

Répondez au questionnaire en ligne : questionnaire.agrn.fr

Consultation citoyenne organisée par le syndicat mixte du SCoT du Périgord vert.

Syndicat Mixte du SCoT
 du Périgord Vert
 Avenue Ferdinand Beyney
 24 530 Champagnac de Bélair
www.scotperigordvert.com

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (C.M.J.)

Le conseil municipal des jeunes de la commune de BRANTÔME EN PÉRIGORD est officiellement créé depuis le **18 octobre 2018**.

Les jeunes élus et leurs parents ont été reçus par Madame le Maire et son conseil municipal lors d'une cérémonie d'investiture, suivie d'un chaleureux moment de convivialité, le lundi 10 décembre.



Le Conseil Municipal des Jeunes est composé de douze collégiens qui vont apprendre progressivement à s'impliquer dans la vie de leur commune. Ils seront porteurs de projets issus de consultations menées auprès de l'ensemble de leurs camarades du collège. Ils auront à les défendre au moment des séances plénières qui se tiendront en mairie.

La présence d'adolescents dans la vie locale, outre les nombreux intérêts qu'elle représente, donnera à l'action publique un caractère intergénérationnel.

Les jeunes seront encadrés, tout au long de leur mandat, conjointement par des conseillers municipaux référents, et par la conseillère principale d'éducation du collège, Mme Ratineaud, et le directeur de l'Accueil-Jeunes de la Communauté de Communes Dronne et Belle, M. Thieffin.

PARLONS D'AVENIR...

Des possibilités d'emplois dans la filière du bois

La région Nouvelle Aquitaine a mis en place 120 sites de formations dans la filière « forêt - bois » du CAP au BTS et même dans l'enseignement supérieur.

Le lycée Haroun Tazieff de Saint-Paul-lès-Dax et l'I.U.T. de Mont-de-Marsan (rattaché à l'université de Pau) proposent des formations dans ce domaine.

Les personnes intéressées peuvent contacter la Région au 05-57-57-80-00.



Brantôme en Périgord représentée avec élégance grâce à Eve Alexeline...

Eve vient d'avoir 17 ans, elle est en 1ère S et envisage de faire des études de médecine. Ses loisirs sont le piano, la guitare, le chant, la danse et elle s'intéresse au monde de la mode.

Le 13 octobre dernier, elle a remporté l'élection régionale de **Miss 15/17 Nouvelle Aquitaine 2018**, à Razac/L'isle, face à 13 autres candidates âgées de 15 à 17 ans.

Son aventure se poursuit avec l'élection de **Miss 15/17 National 2019** qui aura lieu le **23 février** prochain à Romorantin, en Sologne.

Pour découvrir la vidéo de présentation qu'Eve a tournée en partie à Brantôme, rendez-vous sur la **page Facebook "Eve Alexeline Miss 15/17 Nouvelle Aquitaine"**. Cela vous permettra aussi de suivre son parcours depuis son élection. Soyez nombreux à vous abonner et à partager !

Pour la soutenir à l'élection nationale, vous pouvez voter pour elle en envoyant MISS15 par SMS au 72018, cela lui permettra peut-être d'entrer dans le top 12, et pourquoi pas d'aller encore plus loin !!!

À NOUS LES VACANCES

Festival du 27 février 2019

Le **CONSEIL DÉPARTEMENTAL** organise le 27 février prochain une journée de festival à destination des enfants et de leurs familles dans plusieurs lieux de la commune et en lien avec la médiathèque de Champagnac-de-Blair (Communauté de Communes).

Les activités proposées sont les suivantes :

- * Livre et lecture pour les 0-6 ans avec un spectacle « les Dits du petit » ; Bébébus ; les ateliers de la bibliothèque (attrape-rêves / sieste musicale / création à tous les étages).
- * Patrimoine pour les 8-12 ans avec un atelier de calligraphie et un atelier d'héraldique.
- * Archéologie pour les 8-10 ans avec atelier de fouilles.
- * Spectacle vivant pour les 6-10 ans avec un atelier d'initiation au théâtre ; atelier de fabrication et manipulation de masques ; spectacle en famille.
- * Cinéma pour les 5-8 ans et pour les 12-15 ans avec une projection « exploration du cinéma d'animation » ; un atelier « réalité augmentée ».
- * Sport pour les 9-11 ans et pour les 12-15 ans avec des Olympiades « Sports collectifs » ; des Olympiades adolescents « Sports de précision ».

Ces ACTIVITÉS seront entièrement GRATUITES pour les participants et leurs parents.

Le nombre de participants aux différentes activités étant limité, il est impératif de s'inscrire.

Des programmes avec bulletins d'inscription sont disponibles en mairie, à la bibliothèque, auprès des centres de loisirs et d'accueil jeunes.

SOIRÉE DES TROPHÉES 2018



Samedi 15 septembre dernier, dans la continuité de la fête des associations coordonnée par le centre socio-culturel « Le Ruban vert », la commune de Brantôme en Périgord, avec l'aide précieuse des différentes associations présentes, organisait comme en 2016 la soirée des trophées, autour d'un apéritif convivial.

Plusieurs membres des clubs de badminton, boxe, foot, judo, karaté, tennis de table et Step dance ont ainsi été mis à l'honneur pour leur attitude positive et leurs performances sportives.

De façon plus générale, cette manifestation était l'occasion de mettre en valeur le rôle et l'investissement des bénévoles tout au long de l'année ; les associations, quant à elles, ont pu remercier leurs différents partenaires.

Brantôme en Périgord a la chance de regrouper de nombreux clubs sportifs qui proposent un large éventail d'activités et participent ainsi au dynamisme et à l'attractivité de l'ensemble de notre territoire.

La soirée s'était achevée avec une magnifique projection sur écran d'eau réalisée par Antoine Hospitalier, « Histoire 2 Voir », grâce au concours des pompiers.



JUDO AÏKIBUDO BRANTÔMAIS

La section Judo de Brantôme est en progression sportive depuis plusieurs années. En particulier la saison dernière où le club voit son enseignant Christian Mbani décrocher une très belle 3^{ème} place aux Championnats d'Europe Master à **Glasgow** en juin dernier, puis le titre de VICE-CHAMPION DU MONDE VÉTÉRANS à **Cancun** (Mexique) en octobre. Précisons qu'il avait déjà remporté ce titre en 2016 à Fort Lauderdale en Floride.



Christian Mbani, enseignant au club depuis septembre 2008.



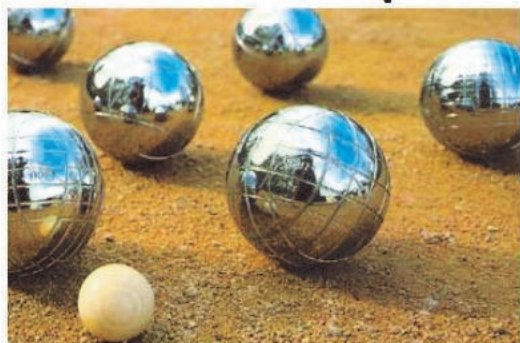
Sur la 1ère place du podium, Justine Le Peltier, judokate depuis 10 ans au club de Brantôme.

Fort de son expérience, il a su transmettre sa passion et son envie de se surpasser, notamment à l'une de ses élèves, Justine Le Peltier, qui a également décroché une très belle médaille en devenant Championne de France Universitaire en 2018.

Ce titre lui a permis d'être nominée aux ÉCLATS DU SPORT par le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Dordogne en décembre 2018.

La présidente, Aurore Lepeltier

Pétanque



NE LES OUBLIONS PAS !

Sur la lancée d'une saison 2018 exceptionnelle pour **L'ENTENTE PÉTANQUE BRANTÔME-CHAMPAGNAC**, notre équipe rencontre Argeles-Gazost au 4ème tour de zone de la **COUPE DE FRANCE** (l'équivalent des 32ème de Finale), le 3 février au boulodrome couvert de St-Yrieix (16).

Si les départs à l'intersaison de Lucas Desport, champion d'Europe 2018, et Valérie Labrousse, vice-championne de France 2018, compliquent quelque peu la tâche, gageons que nos joueurs

sachent relever cet immense challenge et porter haut les couleurs de notre club avec le soutien de toute la Dordogne.

Laurent Charles, trésorier du club

E
T
F
É
L
C
I
T
A
T
I
O
N
S
!

L'année 2019 au RUBAN VERT



En ce début d'année 2019, l'Espace Socioculturel le Ruban Vert renouvelle sa vocation à être une structure d'accueil de proximité, de services, d'animation, d'activités mais aussi à accompagner les projets des habitants.

Au Ruban Vert, notre exigence est basée sur un constat : les initiatives naissent de l'expression des demandes des usagers et habitants, un préalable à une participation plus large à la vie du territoire Dronne et Belle et au partage des savoir-faire de chacun.

Le Carnaval occitan de Brantôme en Périgord, un projet d'habitat partagé à Mareuil en Périgord, la réalisation de courts-métrages intergénérationnels par des habitants, les séjours collectifs famille, les projets de jeunes, les actions de soutien à la parentalité, etc..

Ces projets sont co-construits par les bénévoles et l'équipe salariée du Ruban Vert en partenariat avec les acteurs du monde associatif et les structures publiques (mairies, écoles, maisons de retraite, crèches, accueil jeunes, etc.).

Ils permettent la rencontre et l'échange, créent du lien social et de l'animation locale.

Les bénévoles et salariés du Ruban Vert vous invitent à vous rendre dans les locaux de Brantôme en Périgord et Mareuil en Périgord pour découvrir nos actions et, peut-être, bâtir en-projets semble les de demain !

Espace Socioculturel Le Ruban Vert - Antenne de Brantôme
2 Avenue des Martyrs - 24310 Brantôme en Périgord
Contact : 05.53.35.19.81
www.lerubanvert.org

Groupement des trufficulteurs de Brantôme / Mareuil en Périgord : « Terre de Truffes »



Depuis trois et demi, c'est plus de 340 adhérents qui composent cette association qui propose des activités et animations variées.

En premier lieu, le marché aux truffes fort attractif qui se déroule actuellement à l'Office de tourisme Périgord Dronne Belle, à Brantôme en Périgord, chaque vendredi matin de décembre à fin février, de 9h à 12h, représente une animation intéressante pour la commune et plus généralement pour l'ensemble du territoire et ses acteurs économiques.

Certains vendredis, un nombre impressionnant de visiteurs venus de différentes régions, et parfois même de l'étranger, découvre ce marché dont la notoriété grandissante se vérifie car c'est un des principaux marchés aux truffes contrôlées de producteurs locaux du département de la Dordogne.

Ce succès est dû à un travail collectif réalisé par des bénévoles dévoués qui préparent ce marché, organisent les démonstrations culinaires avec dégustation pour le public, et bien d'autres activités comme la Fête de la Truffe, du Terroir et de la Langue occitane à Sainte-Croix de Mareuil, début décembre. Tout cela contribuant à la « Promotion de la Trufficulture en Périgord ».

Nous remercions vivement l'ensemble des collectivités locales qui nous soutiennent dans nos différentes activités de promotion d'un des bijoux de notre région : « la Truffe noire du Périgord ».

Commission « Communication Terre de Truffes »

ASSOCIATION « CRÉPUSCULE »

Et si on dansait...

La mazurka, la valse, le cercle circassien vous intéressent ? Vous rêvez de chapeloise et autres rondeaux ? Eh bien le groupe Crépuscule vous invite à venir danser gratuitement le deuxième mercredi de chaque mois*, à Brantôme, dans la salle de la RPA, de 20h30 à 23h.



Ce groupe de musiciens est composé d'un cornemuseux flûtiste, d'une violoniste chanteuse, d'une violoncelliste et d'un accompagnateur guitare.

*Ateliers Bal trad' gratuits à la salle de la RPA

Mercredi 13 Février

Mercredi 13 mars

Mercredi 10 avril

Mercredi 8 mai

Durant ces soirées, des danses traditionnelles d'ici et d'ailleurs, en couple ou en groupe vous seront proposées. Pour apprendre ou perfectionner celles-ci, un maître de danse règlera vos chorégraphies !

Les débutants comme les initiés seront accueillis chaleureusement.

En espérant vous faire danser nombreux...

Contact : crepu.trad@gmail.com

Page Facebook : Crépuscule

HANDBALL CLUB BRANTÔME / DRONNE ET BELLE

Depuis la rentrée 2018, vous pouvez pratiquer le handball à Brantôme en compétition ou en loisirs. Si vous avez plus de 7 ans, vous pouvez rejoindre ce club !

Nous avons la possibilité d'accueillir les moins de 9 ans (entre 7 et 9 ans), les moins de 11ans, les moins de 13 ans, les moins de 15 ans et les seniors garçons. Ce sont 6 équipes engagées en championnat départemental qui vous accueilleront dans une ambiance conviviale !

Rendez-vous au gymnase :

- mercredi de 17h30 à 19h pour les plus jeunes
- mercredi soir à partir de 21h pour les adultes
- jeudi de 17h à 19h pour les 11 - 14 ans.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la secrétaire du club, Aurore Hardy, au : 0670973909.





LES ACTES REFLEXES

- ne jamais laisser rentrer la personne dans votre propriété/ domicile ;
- ne pas accepter la proposition afin de se laisser le temps de la réflexion ;
- exiger la délivrance d'un contrat avec formulaire de rétractation ;
- interdiction légale de payer avant 7 jours francs ;
- en cas de comportement ou de paroles agressives, mettre un terme immédiat à la conversation et composer le 17.



VIGILANCE CITOYENNE

En toutes circonstances, pensez à :

- récupérer la carte de visite et/ ou le prospectus que le commercial vous délivre ;
- relever la plaque d'immatriculation et le modèle de véhicule qu'il utilise ;
- mémoriser la description physique de la personne (signes distinctifs : coupe de cheveux, tatouage, bijoux, piercing...) ;
- après chaque démarchage à domicile, en informer les gendarmes de la brigade d'attache de votre domicile.



Informations utiles :



DGCCRF –
www.economie.gouv.fr



Code de la consommation –
Art. L. 221-1 à L. 221- 29
www.legifrance.gouv.fr



Ministère de l'Intérieur –
www.intérieur.gouv.fr

DEMARCHAGE A DOMICILE :

PREVENTION DES RISQUES

Élagage, ramonage, bitumeur, souscription à un contrat... ?

Le démarchage à domicile est une méthode commerciale offensive cherchant à générer l'inconfort du client pour faciliter une transaction (visite non sollicitée, tête-à-tête avec le vendeur, intimité du logement...).

Bien que la loi protège les consommateurs, cette pratique est encore trop souvent génératrice d'infractions :

- escroquerie et abus de faiblesse ;
- pratiques commerciales trompeuses ;
- travail dissimulé ;
- concurrence déloyale ;
- repérage pour des cambriolages...

En cas d'urgence composez le 17

Coordonnées de votre brigade locale :

BRIGADE DE GENDARMERIE
24310 BRANTÔME EN PERIGORD

L' OBLIGATION D'UN CONTRAT

Avant toute autre chose, le démarcheur doit vous présenter parfaitement le produit ou le service qu'il propose.

Cette présentation verbale doit correspondre à la description inscrite dans le contrat qu'il **DOIT** vous soumettre, en indiquant notamment :

- les caractéristiques du produit ;
- le prix ;
- la date ou le délai de livraison ;
- l'identité complète et les coordonnées de la société ;
- l'existence du droit de rétractation ;
- le formulaire type de rétractation.



Points clés :

- vous restez toujours libre de signer ou non le contrat ;
- la signature du contrat ne vous engage pas complètement puisque vous bénéficiez malgré tout d'un délai de rétractation de 14 jours ;
- en cas de doute, n'acceptez jamais une livraison le jour du démarchage, même si le vendeur vous promet un tarif préférentiel ou des avantages commerciaux (il s'agit d'arguments de vente invérifiables).

LA NECESSITE D'UNE FACTURE

Dès lors que vous avez accepté la transaction, **AVANT** le règlement, le démarcheur doit vous remettre une facture.

Il s'agit d'un document comptable devant comporter des mentions obligatoires :

- noms et adresses complets des 2 parties ;
- le N° SIRET à 14 chiffres du vendeur (même pour les micro-entrepreneurs) ;
- la date de la vente ;
- la dénomination du service, la quantité et le prix unitaire HT.

Exemple de facture pour un micro-entrepreneur :

Exemplaire à remettre au client		
Identification de l'entrepreneur (Nom, adresse et numéro SIRET)	Client : (Nom, adresse et numéro personnel)	
Date :		
Description des produits		
Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
TOTAL HT		
Date de règlement : _____		
Date d'expiration de la vente		
Nom de la prestation :		
Lieu des prestations à compter de : _____		
en l'absence de paiement : _____ %		
Conditions d'exemple :		

(Nom, numéro SIRET et adresse de l'auto-entrepreneur)

Exemple de facture pour un micro-entrepreneur :

LE PAIEMENT

Aucun paiement ne doit être effectué avant l'expiration du délai de 7 jours à compter de la conclusion du contrat (art. L.221-10 du Code de la Consommation.)¹.

Même si le vendeur veut laisser la marchandise, il ne faut rien lui verser. Il ne faut surtout pas lui remettre de chèque postdaté, ni d'autorisation de prélèvement.



VOTRE DROIT DE RÉTRACTATION

(art. L.221-18 du Code de la Consommation)

- vous restez libre de changer d'avis même après signature du contrat ;
- vous disposez de 14 jours après avoir signé le contrat pour informer le vendeur de votre renoncement par le biais du formulaire type qu'il vous a fourni (sauf si vous avez dans ce temps, utilisé ou détérioré tout ou partie du produit ou du service) ;
- vous n'avez pas à vous justifier ni à motiver votre rétractation ;
- les frais d'envoi sont à la charge du consommateur sauf si le vendeur a omis d'informer le consommateur sur ce point.
Si les biens livrés au consommateur ne peuvent pas être renvoyés parce que trop encombrants, trop fragiles ou trop lourds, le professionnel doit récupérer les biens à ses frais.

1- sauf souscription d'abonnement presse et des contrats à exécution successive ainsi que les ventes réalisées lors de réunion à domicile.

ACCUEIL DANS LES MAIRIES DÉLÉGUÉES

Tous les habitants de la commune nouvelle peuvent évidemment téléphoner ou se déplacer à la mairie de Brantôme tous les jours de la semaine aux horaires d'ouverture. ➡

Cantillac	LUNDI : 9h-12h30 JEUDI : 14h-17h30
Eyvirat	JEUDI et VENDREDI : 9h-12h30
La Gonterie-Boulouneix	MARDI : 13h30-17h30 VENDREDI : 8h30-12h30
Saint-Crépin de Richemont	MERCREDI : 14h-17h30
Saint-Julien de Bourdeilles	SAMEDI : 11h-12h
Sencenac-Puy de Fourches	MARDI : 14h-17h30 VENDREDI : 14h-17h30
Valeuil	LUNDI : 14h-17h30 MERCREDI : 9h-12h30

DÉCHETTERIE (05.53.35.01.12)

Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h
Le samedi : 9h - 12h / 14h - 16h45
(Sauf jours fériés)

VESTIMALIN

à Champagnac-de-Bélair

de 14h à 16h30 les lundis après-midi suivants :

4 et 18 février	3 et 17 juin
4 et 18 mars	23 septembre
8 et 29 avril	7 et 21 octobre
13 mai	4 et 18 novembre
	9 décembre

Vente de vêtements, accessoires et chaussures d'occasion, pour bébés, enfants et adultes (hommes et femmes) - entre 50 cts et 2 €.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le C.I.A.S. :
ZAE Pierre Levée, 24 310 Brantôme en Périgord
05-53-05-77-14 / contact@ciasdronneetbelle.fr

Le bulletin est distribué par vos élus.

PERMANENCES DANS L'ABBAYE

MAIRIE - Horaires d'ouverture

**Du lundi au vendredi :
9h -12h30 / 13h30 - 17h**

Fin de journée et samedi :
sur rendez-vous

Mme le Maire

Tous les jours sur rendez-vous.

Adjoints

Sur rendez-vous.

Bibliothèque communautaire

Mardi : 9h30 - 12h

Mercredi : 14h - 17h

Jeudi : 16h - 18h30

Vendredi : 9h - 12h

Contact : 05-53-05-94-21

mediathequebrantome@dronneetbelle.fr

FNATH et mutilés du travail

2e lundi du mois : 9h - 10h

État civil (depuis juin 2018)

7 naissances
dont 1 à Brantôme

7 mariages

35 décès

Installation de
Frédérique GRARE

Psychologue libérale
pour enfants et adolescents

Cabinet médical
avenue du Dr Devillard
Brantôme en Périgord

06-32-18-37-89



Boulevard Charlemagne - Abbaye - 24310 Brantôme en Périgord
Tél. : 05-53-05-70-21 / Fax : 05-53-35-45-18 - mairie@brantomeenperigord.fr -
www.brantomeenperigord.fr

Directrice de publication : Monique Ratinaud
Conception / rédaction : Elise Eymery - Malaurie Gout Distinguin